



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

Nouakchott, le: 15 APR 2024 انواكشوط، في

Numéro 064/24 رقم
A.R.M./Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 15 avril 2024, sur les recours introduits respectivement par DEK MOTORS et par le groupement CAMACO/EMHAN contre les résultats de l'évaluation technique, par la CPMP du Ministère de l'Elevage, du marché relatif à « l'acquisition de 88 tracteurs et accessoires à puissances variables, 190 motoculteurs avec accessoires et de 188 kits d'équipements et de matériel de moisson en trois lots distincts » :

- Dit non fondés les recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAOI et aux conclusions et analyses qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Khadija BOUKA

